



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

Direction

Françoise Moncada
Directrice académique adjointe

**Mission ou Dispositif Plus de
maître que de classes**

Affaire suivie par
Isabelle Paulet
Inspectrice de l'Éducation nationale
chargée
Téléphone
01 43 93 7 7
Fax
01 7 7
Courriel
ce.93plus-de-maitres@ac-creteil.fr
Secrétariat
Téléphone
01 7 7

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, le 30 novembre 2015

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Pour attribution et diffusion auprès des enseignants

Objet : Fiche de poste "plus de maîtres que de classes"

Référence :

Loi de refondation de l'école
Circulaire DGESCO A1-1DRDIE n°2012-201 du 18-12-2012 parue au BO n°3 du 15
janvier 2013

En général, un poste « plus de maîtres » est validé par l'IEN dans une école qui propose sur la base du volontariat l'enseignant qui assurera la mission : C'est le conseil des maîtres qui décide de l'attribution du poste « plus de maîtres ». L'enseignant « plus de maître » fait partie intégrante de l'équipe pédagogique. Il a les mêmes obligations règlementaires de service que les autres enseignants de l'équipe d'école.

Elaboration du projet

C'est en collaboration avec l'équipe que se construit le projet : modalités d'intervention dans la ou les classe(s) concernée(s) afin de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Il s'agit d'identifier finement les besoins des élèves pour adapter les réponses pédagogiques et didactiques dans le cadre d'interventions concertées entre les maîtres, dans la classe.

Le dispositif nécessite une réflexion et une action concertées au sein de l'équipe pédagogique dans le cadre des heures institutionnelles dédiées aux conseils des maîtres, de cycles ou de concertations.

Actions pédagogiques

Son action pédagogique vise à prévenir les difficultés et à mieux répondre aux obstacles rencontrés par les élèves en les aidants dans leurs apprentissages.

L'action pédagogique du « plus de maître » s'inscrit prioritairement, mais pas exclusivement, dans le projet de cycle 2, déclinaison du projet d'école, et doit être construite collégalement dans le respect du parcours scolaire de chaque élève.



2/2

Elle sera centrée avant tout sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (apprentissage de la lecture, production d'écrit, langage oral, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

Le dispositif ne concerne pas uniquement les élèves en difficulté mais l'ensemble des élèves de la classe.

L'action du maître supplémentaire doit être pensée collectivement et en articulation avec celle des maîtres spécialisés. Cette action doit permettre une approche plus explicite des apprentissages et des modalités d'évaluation.

Modalités d'intervention

Les nouvelles modalités d'enseignement reposant sur la co-intervention de deux enseignants dans la classe visent à éviter tout saupoudrage et toute dispersion de l'action pédagogique. Les actions envisagées et mises en œuvre en fonction des besoins identifiés des élèves pourront revêtir des formes pédagogiques innovantes. Elles seront soumises à l'avis de l'Inspecteur de l'Education nationale. Il est fortement conseillé d'agir sur un nombre raisonnable de classes (6 maximum)

Compétences attendues

Savoirs : didactique et pédagogie

- connaître les processus d'apprentissage, le développement et la psychologie de l'enfant
- avoir une expérience des différents niveaux d'enseignement
- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération

Savoir-faire :

- repérer / analyser les besoins des élèves en fonction de leur âge, de leurs difficultés et de leurs réussites
- avoir une expérience de la différenciation pédagogique
- s'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage

Savoir-être :

- inscrire son action dans une programmation des enseignements au quotidien et dans la durée avec ses collègues
- être en mesure de travailler en équipe, de partager ses expériences, d'analyser ses pratiques et être force de propositions
- avoir un intérêt pour la formation et la recherche pédagogique
- s'appuyer sur les temps de concertation pour construire la complémentarité nécessaire avec le maître titulaire de la classe dans laquelle il enseignera.

Christian Wassenberg